

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 29 août 2022

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : M. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT

Mme Christine PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Lots des Bruyères
- Demande de subvention
- Bilan des services périscolaires de l'année 2021/2022
- Eclairage du lotissement Le Clos des Vignes
- Rapport annuel d'activités de la CCSB
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2022 est arrêté à l'unanimité.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente route de Corcelles, route de Chiroubles, rue des Bruyères et rue des Cluseaux.

Lots des Bruyères : le Conseil Municipal décide de remettre en adjudication la location des 2 lots des Bruyères précédemment occupés par Monsieur Guy GAILLETON.

Demande de subvention : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de subvention de l'association « Arbre de vie », ne souhaite pas y donner suite cette année.

Le Conseil Municipal décide de préciser les règles de demandes de subventions applicables à compter de 2023 :

- Les associations sollicitant une subvention devront adresser en mairie une demande écrite accompagnée du bilan financier de l'année précédente pour que la demande soit examinée en conseil municipal.

Bilan des services périscolaires : Le conseil municipal prend connaissance du bilan 2021/2022 des services périscolaires :

La fréquentation journalière moyenne du restaurant scolaire pour l'année scolaire a été de 81 enfants.

La fréquentation journalière moyenne de la garderie périscolaire pour l'année scolaire a été de 29 enfants le matin et 34 enfants le soir.

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1er janvier 2023 :

Restaurant scolaire :

- le prix du repas-enfant à 4€20
- à 8€40 le prix du repas-enfant pour les familles laissant leur(s) enfant(s) sans inscription préalable ou hors délai.
- le prix du repas-adulte à 8€40.

Garderie périscolaire :

- le tarif de la séance de garderie à 3€30
- à 6€60 le tarif du dépassement qui sera appliqué aux familles ne respectant pas l'horaire de fermeture de la garderie fixé à 18h15 et aux familles laissant leur(s) enfant(s) sans inscription préalable ou hors délai.

Eclairage du lotissement Le Clos des Vignes : Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe de prise en charge par la commune des consommations de l'éclairage du lotissement « Le Clos des Vignes » – chemin des Ecureuils.

Rapport annuel d'activités de la CCSB : Les élus ont tous été destinataires du rapport annuel d'activités de l'ensemble des services de la CCSB. Monsieur le Maire est à la disposition des élus pour toute question.

Compte-rendu des commissions :

Commission « Voirie et Vie associative »

- Quelques travaux complémentaires sont à prévoir pour le refoulement des eaux usées du quartier des Frébouches.
- Les enrobés de la rue du Châtelard sont en cours et seront terminés pour la rentrée scolaire.
- L'entretien du cimetière a été réalisé cet été par l'association L'Abri, les employés communaux sont désormais chargés de l'entretien courant.
- Un chêne de l'aire de loisirs a été foudroyé, il sera abattu prochainement.

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Rentrée scolaire : Pas de changement dans le personnel municipal à la rentrée.
- Ciné Plein Air du 29 juillet : Beau succès pour cette manifestation estivale.
- Projet éducation artistique et culturel proposé par la CCSB : Les élus valident l'organisation de ce projet qui aura lieu sur le thème de la danse.
- Un circuit pédagogique a été réalisé cet été dans la cour de l'école maternelle.
- Les élus engageront une réflexion sur le fleurissement de la commune compte-tenu des sécheresses récurrentes et de l'interdiction d'arroser.

Points divers

Finances : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention faites pour la réhabilitation énergétique de l'école n'ont pas été retenues dans le cadre des dotations de l'Etat (DSIL et DETR)

Construction du bâtiment de l'OPAC : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un riverain.

Marathon du Beaujolais : 6 dossards seront offerts aux Lanceronnes et Lancerons intéressés, renseignements en mairie.

Contrat assainissement avec la SAUR – gestion des boues : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la négociation en cours avec la SAUR.

A Lancié, le 1^{er} septembre 2022

La secrétaire,
Christiane PESCE.



Le Maire,
Jacky MENICHON.

